

DELIBERATION N° 90/02-11 - Z.A.C. CHAUDEAU/MODIFICATION du P.A.Z. et du R.A.Z.

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée les enjeux que représente la Z.A.C. Chaudeau dans un contexte socio-économique en mutation, pour laquelle l'Assemblée avait pris la décision d'engager des études telles que le Boulevard de la Technologie.

En cours d'élaboration, l'étude fait déjà apparaître une nécessaire revitalisation du tissu industriel trouvant sa justification dans la promotion d'un site exceptionnel : l'Avenue Chaudeau.

A ce titre, il serait souhaitable que soit mise en oeuvre une modification du règlement de la Z.A.C. Chaudeau afin d'individualiser de manière précise le projet de boulevard.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de solliciter du Conseil de District Urbain de NANCY de mettre en oeuvre la modification du P.A.Z. et du R.A.Z. de Chaudeau.